

Conditions générales de location

Le locataire a contracté l'obligation de location avec le bailleur en acceptant les termes et conditions à la caisse. Ceci constitue la partie 1 à 1 du contrat de bail.

1. Définitions

1.1. Dans les présentes conditions générales, les termes suivants sont utilisés dans les sens suivants, sauf mention expresse contraire ou si le contexte indique le contraire :

Bailleur : Aktie-Shop exerçant sous le nom commercial Refurbished Kinderwagens.nl est basé à :
Pieter Zeemanweg 121
3316 GZ Dordrecht
Numéro de la Chambre de commerce des Pays-Bas : 64121496
Bugabooflex@refurbished-kinderwagens.nl

1.2. **Locataire** : la personne physique ou morale qui conclut un contrat de bail avec le bailleur via le site web.

1.3 **Le contrat de bail** désigne le contrat entre le bailleur et le locataire pour l'utilisation des produits pour bébés par le locataire ainsi que tout autre contrat entre le bailleur et le locataire.

1.4. **produit(s)** désigne le(s) produit(s) loué(s) au locataire par le bailleur par l'intermédiaire du site web.

1.5. **date de fin** : la date à laquelle le contrat de bail prend fin par résiliation par le locataire, conformément à l'article 18.

1.6. **site web** : www.refurbished-kinderwagens.nl

2. Généralités

2.1. Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les contrats de location conclus entre le bailleur et le locataire par le biais du site web.

2.2. Les accords entre le bailleur et le locataire qui dérogent ou complètent les présentes conditions générales ne sont valables que s'ils sont expressément confirmés par écrit par e-mail par la direction du bailleur.

2.3. Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont totalement ou partiellement nulles ou annulables à tout moment, les autres stipulations des présentes conditions générales restent intégralement applicables. Les dispositions nulles ou annulées seront remplacées par le bailleur, en tenant compte autant que possible de l'objet et du sens de la ou des dispositions initiales.

2.4. Si le bailleur n'exige pas toujours le strict respect des présentes conditions générales, cela ne signifie pas que les dispositions ne s'appliquent pas ou que le bailleur perdrait le droit d'exiger le strict respect des dispositions des présentes conditions générales dans d'autres cas.

- 2.5. Le bailleur est en droit de modifier les présentes conditions générales. La nouvelle version des conditions générales ne s'appliquera aux contrats déjà conclus que si le preneur les a expressément acceptées.
- 2.6 Dans la mesure où il n'y a pas été dérogé dans les présentes conditions générales, le bailleur et le locataire sont soumis à toutes les obligations qui, de par la loi ou l'usage, incombent normalement au bailleur ou au locataire respectivement.

3. La gamme de produits

- 3.1. L'offre faite par le bailleur au preneur est sans engagement.
- 3.2. L'offre du bailleur sur le site web est valable jusqu'à épuisement des stocks.
- 3.3. Si une offre a une durée de validité limitée ou est soumise à des conditions, cela doit être expressément indiqué dans l'offre.
- 3.4. Les informations contenues dans les articles sont toujours indicatives. Toutes les illustrations sont une représentation fidèle des produits, services et/ou contenus numériques proposés.
- 3.5. Les offres ne s'appliquent pas automatiquement aux accords futurs.
- 3.6. Les fautes ou erreurs évidentes dans l'offre sur le site web ne lient pas le bailleur.
- 3.7. La gamme de produits proposés sur le site web est susceptible d'être modifiée.

4. Formation de l'accord (contrat de bail)

- 4.1. Le contrat est conclu après que le preneur ait terminé la procédure de commande via le site web.
- 4.2. Après la conclusion du contrat via le site web, le bailleur enverra au locataire un courriel de confirmation indiquant que le bailleur a reçu la commande. Ce courriel de confirmation comprend le numéro de commande et d'autres détails de la commande du locataire. Si le locataire n'a pas reçu de courriel de confirmation de la part du bailleur immédiatement après avoir passé la commande, le locataire doit contacter le service à la clientèle du bailleur, pour les coordonnées du service à la clientèle du bailleur, voir l'article 13.
- 4.3. La commande ne peut être passée via le site web qu'après que le Preneur ait cliqué sur le fait qu'il accepte les présentes conditions générales. Sur demande, une copie écrite des conditions générales sera envoyée au preneur.

5. Le contrat de bail

- 5.1. Le locataire aura accès au(x) produit(s) pour bébé pendant toute la durée du contrat de bail.

5.2. Le contrat de bail donne droit à un service (voir aussi l'article 7). Cela signifie la réparation gratuite des défauts des produits pour bébés causés par l'usure et l'utilisation normale du ou des produits pour bébés.

6. Obligations du preneur (conditions et responsabilité)

6.1. Toutes les données fournies par le preneur au bailleur lors de la conclusion du contrat doivent être correctes et complètes.

6.2. Il est interdit d'utiliser le site Web d'une manière qui pourrait gêner les autres utilisateurs ou affecter le bon fonctionnement du site Web. En outre, il est interdit d'utiliser des parties verrouillées du site Web en contournant les mesures de sécurité ou en utilisant des données de connexion autres que les siennes.

6.3. Les Produits sont destinés exclusivement à l'usage personnel du Preneur. Il n'est pas permis de transmettre les Produits à quelqu'un d'autre ou de les faire utiliser par quelqu'un d'autre.

6.4. Le Locataire fera un usage normal des Produits comme il convient à un bon Locataire et veillera à ce que le Produit soit utilisé conformément à sa destination.

6.5. L'utilisation des produits par le locataire se fait à ses propres risques.

6.6. En cas de doute du locataire sur la sécurité des produits, le bailleur, département des services, doit être contacté immédiatement.

6.7. La mise en service des produits par le locataire est considérée comme une preuve de leur bon fonctionnement et de leur absence de défaut.

6.8. Le preneur doit être en possession d'un numéro de compte bancaire SEPA.

6.9. Les produits restent à tout moment la propriété du bailleur ou du fournisseur du bailleur. Le preneur n'est pas autorisé à établir ou à accorder un quelconque droit (de sécurité) sur les produits au profit d'un tiers.

6.10. Le Locataire ne peut apporter aux Produits aucune modification qui ne puisse être enlevée sans endommager les Produits.

6.11. Le Preneur est conscient que les produits peuvent être la propriété d'un fournisseur. Si les produits sont la propriété d'un fournisseur, le locataire est tenu soit de remettre les produits au fournisseur à la première demande de ce dernier, soit de payer le taux du contrat de bail future au fournisseur à titre libératoire.

6.12. Le Locataire est tenu de restituer le Produit au Bailleur dans son état d'origine.

6.13. Si nous recevons un produit retourné par vous endommagé, une facture séparée suivra.

6.14. Le bailleur maintiendra le bien loué en bon état et effectuera ou fera effectuer tous les réglages, réparations et remplacements de pièces nécessaires. A cet effet, les techniciens pour le compte du

bailleur et pour le compte du fournisseur auront libre accès au local dans lequel se trouve le bien loué.

6.15 En cas de remplacement, les droits et obligations des parties s'appliquent également à l'objet de la location de remplacement.

6.16 Le locataire n'est pas autorisé à faire effectuer l'entretien et les réparations par un tiers.

7. Service

7.1. Le bailleur s'efforce d'effectuer l'entretien d'un produit dans un délai de deux jours ouvrables après que le bailleur ait été contacté par le locataire par téléphone, par courriel ou par Whatsapp. L'entretien est effectué sur rendez-vous avec le locataire.

7.2. Le service n'a lieu qu'en cas de défaut, de perte ou de vol des produits et uniquement aux Pays-Bas.

7.3. Lorsque le locataire fait une demande d'entretien injustifiée, le bailleur est en droit de facturer des frais d'appel de 0,65 € par kilomètre. Lorsque le locataire ne se présente pas à un rendez-vous d'entretien fixé, cela est également considéré comme une demande d'entretien injustifiée.

7.4 Le bailleur s'engage à faire en sorte qu'un autre objet loué soit mis à la disposition du locataire en temps utile, si et aussi longtemps que l'objet loué utilisé ne peut fonctionner pendant plus d'une semaine pour quelque raison que ce soit.

7.5 Seulement si la réparation de l'objet loué est devenue nécessaire en raison de son utilisation abusive par le locataire ou en son nom, les frais de réparation et ceux de remplacement temporaire seront à la charge du locataire.

8. Prix

8.1. Les prix indiqués sur le site web pour les produits sont en euros par mois et incluent le taux de TVA applicable. Tous les prix s'entendent par unité, sauf indication contraire.

8.2. Le bailleur a le droit d'ajuster ses prix de temps à autre.

8.3. Tous les prix figurant sur le site sont sous réserve d'erreurs d'impression et de composition. Aucune responsabilité n'est acceptée pour les conséquences des erreurs d'impression et de composition.

8.4. Pendant la période de validité indiquée dans l'offre, les prix des produits et/ou services offerts ne seront pas augmentés, à l'exception des modifications de prix dues aux changements de taux de TVA.

8.5 Le preneur s'engage à se procurer auprès du bailleur, au prix en vigueur, toutes les ressources nécessaires à l'utilisation de l'objet loué.

9. Livraison et délai de livraison

- 9.1. La commande est retirée par le preneur auprès du bailleur. Un rendez-vous d'instruction sera fixé à cet effet.
- 9.2. Le délai de livraison indiqué ne doit jamais être considéré comme une date limite. Le dépassement d'un délai de livraison indiqué par le bailleur ne donne pas droit au locataire à des dommages et intérêts et/ou à la résiliation du contrat.
- 9.3. Nonobstant les dispositions de l'article 9.2, si le bailleur n'est pas en mesure de livrer les produits dans les 60 jours suivant la commande, il en informera le locataire par e-mail. Ce n'est que dans ce cas que le locataire aura le droit de résilier le contrat sans frais. Ceci ne s'applique pas si les parties ont expressément convenu d'un délai de livraison plus long. Si le preneur résilie le contrat, le bailleur remboursera les montants déjà versés dans les 14 jours suivant la résiliation.
- 9.4. Le risque des produits est transféré au preneur au moment où les produits sont livrés au preneur.

10. Droit de retrait

- 10.1. Le droit de rétractation ne s'applique qu'aux produits neufs. Si vous commandez un produit remis à neuf, vous ne pouvez pas utiliser le droit de rétractation ci-dessous.
- 10.2. Le locataire a le droit d'annuler le contrat pendant 14 jours sans donner de raisons. Cette période commence après que le locataire ait récupéré la totalité de la commande auprès du bailleur. Le locataire dispose de 3 jours supplémentaires après l'annulation pour retourner le produit, à condition qu'il ne soit pas utilisé, qu'il ne soit pas endommagé et qu'il soit dans son emballage d'origine (non endommagé).
- 10.3. Si le Preneur souhaite exercer son droit de rétractation, le Preneur doit notifier à Bugabooflex@refurbished-kinderwagens.nl via l'adresse e-mail qu'il souhaite exercer son droit de rétractation. Le Preneur doit indiquer dans cet e-mail : le numéro de commande, une description du produit à retourner, son nom, son adresse et son numéro de téléphone.
- 10.4. Si le locataire fait valoir son droit de rétractation par e-mail, le bailleur enverra une confirmation au locataire après réception de l'e-mail.
- 10.5. Si les produits retournés sont endommagés, incomplets ou utilisés, ces dommages seront déduits du montant payé par le preneur au bailleur conformément à l'article 9.
- 10.6. Si le preneur résilie le contrat conformément au présent article, les frais d'expédition liés au retour du produit sont à la charge du preneur.
- 10.7. Le risque de l'expédition de retour incombe au locataire.
- 10.8. En cas de résiliation telle que décrite dans le présent article, le bailleur remboursera les fonds de la commande déjà versés (à l'exclusion des frais d'expédition) dans un délai de 14 jours après que le locataire a invoqué son droit de résiliation.

10.9. Si le service a été entièrement exécuté pendant le délai de réflexion, le droit de rétractation expire.

11. Adresse de retour

11.1. Les produits doivent être renvoyés par Returnista à l'adresse suivante : Bailleur, Pieter Zeemanweg 121, 3316 GZ Dordrecht.

12. Service à la clientèle

12.1. Pour toute question relative à la commande ou pour déposer une plainte, le locataire peut contacter le service clientèle du bailleur. Le service clientèle du bailleur est joignable de la manière suivante : au +31 6 44384452 ou via l'adresse e-mail : Bugabooflex@refurbished-kinderwagens.nl de 08h00 à 20h00.

12.2. Dans la mesure du possible, les questions feront l'objet d'une réponse immédiate. Si cela n'est pas possible, le locataire sera informé du délai dans lequel il peut attendre une réponse.

12.3. Pour une question et/ou une plainte soumise par e-mail et à laquelle il n'est pas possible de répondre immédiatement, un accusé de réception sera envoyé au preneur, dans lequel sera indiqué le délai dans lequel le preneur peut s'attendre à recevoir une réponse et/ou à ce que la plainte soit traitée.

12.4. Les plaintes seront traitées par le bailleur dans tous les cas dans les 5 jours ouvrables.

12.5. Le locataire doit donner au bailleur l'occasion d'enquêter sur la plainte.

12.6. Nous vous encourageons à déposer d'abord vos plaintes auprès de nous en envoyant un courriel à Bugabooflex@refurbished-kinderwagens.nl. Depuis le 15 février 2016, il est également possible pour les consommateurs de l'Union européenne de déposer des plaintes via la plateforme ODR de la Commission européenne. Cette plateforme ODR se trouve à l'adresse <http://ec.europa.eu/odr>. Si votre plainte n'est pas en cours ailleurs, vous êtes libre de déposer votre plainte via la plateforme de l'Union européenne.

13. Signaler les défauts et les dommages au colis

13.1. Le preneur est tenu de vérifier les produits livrés dès leur réception. S'il apparaît que le produit livré est erroné, défectueux ou incomplet, le locataire doit (avant de le renvoyer au bailleur) signaler immédiatement ces défauts au bailleur à l'adresse électronique Bugabooflex@refurbished-kinderwagens.nl.

13.2. Si le produit n'est pas conforme au contrat, le bailleur fournira gratuitement un nouveau produit ou créditera le prix du produit défectueux, le locataire devant retourner le produit.

13.3. Si le colis contenant la commande est présenté au Preneur par le livreur postal et que le colis est endommagé, le Preneur ne doit pas accepter le colis et ne doit pas en prendre livraison. Le locataire n'a pas droit à une indemnisation ou à des dommages-intérêts s'il y a des dommages de transport et que le locataire a accepté et pris livraison du colis.

14. Responsabilité du bailleur

14.1. Le bailleur ne peut être tenu responsable des dommages qui sont une conséquence directe ou indirecte de :

14.1.1. Un événement qui échappe en fait à son contrôle et ne peut donc être attribué à ses actes et/ou omissions, ou ;

14.1.2. Tout acte ou omission du locataire.

14.2. Le bailleur ne sera pas responsable des dommages causés par l'indisponibilité temporaire de la fonction de commande, l'inaccessibilité ou la suppression de son site web pour des raisons de maintenance ou autres.

14.3. Les couleurs vues sur l'écran du locataire peuvent différer des couleurs réelles du produit. Le bailleur ne peut être tenu responsable de tels écarts de couleur.

14.4. Le bailleur n'est pas responsable des dommages, de quelque nature que ce soit, parce que le bailleur s'est basé sur des données incorrectes et/ou incomplètes fournies par le preneur, comme par exemple le fait que le preneur ait fourni une adresse de livraison incorrecte.

14.5. Le bailleur n'est pas responsable de la mutilation ou de la perte de données due à la transmission des données au moyen d'installations de télécommunication.

14.6. Le bailleur n'est pas responsable des dommages causés par les produits aux personnes et aux biens de tiers et du locataire, sauf dans le cas et dans la mesure où ces dommages sont (partiellement) causés par une négligence du bailleur.

14.6. Si le bailleur est responsable de dommages, la responsabilité du bailleur sera limitée au montant de la facture, ou au moins à la partie du contrat à laquelle la responsabilité se rapporte.

14.7. Les limitations de responsabilité incluses dans les présentes conditions générales ne s'appliquent pas si le dommage est dû à une intention ou à une imprudence délibérée du bailleur ou de ses subordonnés.

15. Force majeure

15.1. Le bailleur n'est pas tenu d'exécuter une quelconque obligation s'il en est empêché par suite d'un cas de force majeure. Sont en tout cas considérés comme tels les événements qui échappent de fait au contrôle du bailleur, ou qui ne peuvent être attribués à ses actions et/ou omissions : la livraison non effectuée, incomplète et/ou retardée par les fournisseurs du bailleur ; la guerre et le

danger de guerre ; les interdictions d'importation et d'exportation ; les mesures prises par les instances gouvernementales néerlandaises et/ou internationales et/ou étrangères qui rendent l'exécution du contrat plus difficile et/ou plus coûteuse que ce qui était prévisible lors de la conclusion du contrat ; les grèves et/ou les sit-downs ; les épidémies ; les perturbations du trafic ; les conditions météorologiques ; les difficultés de transport ; les incendies ; les vols ; les perturbations de la fourniture d'énergie ; les perturbations d'Internet ; les perturbations du trafic de courrier électronique.

15.2. Si le bailleur sait ou soupçonne qu'il ne sera pas en mesure de livrer la commande (en partie) à temps en raison d'un cas de force majeure, il en informera le preneur dans les meilleurs délais par e-mail. Dans ce cas, l'article 8.3 s'applique également.

16. Propriété

16.1. Le bailleur, ou du moins son fournisseur, reste le propriétaire des produits. Toutefois, le bailleur a le droit de transférer la propriété des produits à un tiers pendant la durée du présent contrat, à condition qu'il stipule en faveur de ce tiers et en faveur du locataire, que tous les droits et obligations en vertu du présent contrat, qui appartiennent ou sont de la responsabilité du locataire, peuvent être exercés par le locataire en faveur et à la charge de ce tiers.

16.2. Le Bailleur assurera les Produits et les maintiendra assurés contre les dommages dus à la perte, au vol et à la détérioration, y compris à la suite d'un incendie.

16.3. Le locataire n'est pas autorisé à modifier et/ou à compléter les produits du bailleur de quelque manière que ce soit. Le locataire n'est pas autorisé à relier les produits au sol et/ou au bâtiment à (adresse) en (lieu) ou à les relier à un autre bien meuble ou immeuble de telle sorte que les produits deviennent une composante de cet autre bien.

16.4 La vente des produits du bailleur par le locataire n'est pas autorisée. Le locataire n'est pas non plus autorisé, sans le consentement écrit exprès du bailleur, à transférer l'utilisation des produits à un tiers. 16.5. Le locataire est tenu de déclarer la propriété des produits du bailleur à des tiers, tels que des créanciers saisissants, dès qu'il existe un risque qu'un tiers considère les produits comme la propriété du locataire. Les frais engagés pour garantir les droits du bailleur à l'égard des tiers sont à la charge du locataire.

17. Durée et résiliation du bail

17.1. Le contrat de bail de nouveau(x) produit(s) est conclu pour la durée convenue dans le contrat de bail, avec une durée minimale de six mois, sauf convention contraire expresse. Pendant cette durée, le contrat ne peut être résilié par écrit que le dernier jour de la période susmentionnée, moyennant un préavis d'un mois.

17.2. Le contrat de bail de produits pour bébés remis à neuf est conclu pour la durée convenue dans le contrat de bail, avec une durée minimale de six mois, sauf convention contraire expresse. Pendant cette durée, le contrat ne peut être résilié par écrit que le dernier jour de la période susmentionnée, moyennant le respect d'un délai de préavis d'un mois.

- 17.3. Le contrat prend effet à la date de début que vous avez choisie. Cette date est indiquée dans l'e-mail de confirmation.
- 17.4 Le locataire et le bailleur peuvent résilier à tout moment un contrat conclu ou converti en contrat à durée indéterminée. La résiliation doit au moins avoir lieu en respectant un délai de préavis d'un mois, et seulement pour la fin d'un mois civil,
- 17.5. Le locataire a le droit d'utiliser les produits après la résiliation jusqu'à la date de fin et a l'obligation de payer les coûts du contrat de bail. Même si le preneur retourne les produits au bailleur avant la date de fin.
- 17.6. Au plus tard cinq jours après la date de fin du contrat, le preneur doit offrir les produits à Returnista. Si cela n'est pas fait ou n'est pas fait à temps, la date de fin du contrat sera prolongée d'un mois.
- 17.7. Le bailleur part du principe que le preneur fait savoir en temps utile s'il souhaite utiliser les produits au-delà du contrat conclu. Si le preneur, sans en informer le bailleur, ne restitue pas le produit au bailleur le dernier jour du contrat, le contrat sera reconduit tacitement. Le bailleur se réserve le droit de facturer au maximum la différence entre le prix du contrat de bail et le prix d'achat.
- 17.8. Si les produits ne sont pas transférés au bailleur dans les sept jours suivant la date de fin de location et que le contrat de bail n'a pas été réactivé, le bailleur doit déclarer le vol par le locataire. Dans ce cas, le Locataire sera également tenu d'indemniser les dommages subis par le Bailleur, qui seront déterminés par type de contrat de bail et figurent ci-dessous dans le Tableau 1, sans préjudice du droit du Bailleur d'exiger la réparation intégrale des dommages qu'il a subis, dans la mesure où ceux-ci dépassent le montant des dommages déterminés en fonction du type de contrat de bail.
- 17.9 Après la date de fin, le bailleur est également autorisé à retirer (ou faire retirer) les produits du locataire à tout moment.
- 17.10. Le démontage, l'emballage et le transport des produits sont à la charge et aux risques du preneur.
- 17.11. Toutefois, le locataire est tenu de coopérer ou de fournir du personnel afin d'aider les techniciens du bailleur ou du fournisseur, ou en leur nom, lorsque cela lui est demandé.

19. Vol, destruction ou perte des produits

- 19.1. En cas de perte ou de vol des produits, le locataire est tenu de le signaler au bailleur dans les 24 heures et de le signaler avec un employé du bailleur. Dans ce cas, le locataire est redevable d'une franchise qui diffère selon le type de contrat de bail. La franchise applicable par type de contrat de bail. Le locataire recevra un produit de remplacement de la part du bailleur après que la déclaration ait été effectuée et que la franchise ait été payée. La franchise peut être trouvée directement ci-dessous :
- 19.2. Neuf : 75% du prix du neuf

19.3. Remis à neuf : 60% du prix du neuf

19.4. Pour prévenir les incidents tels que la perte, le vol et les dommages, les produits doivent toujours être conservés à l'intérieur.

19.5. Lorsqu'un produit manquant ou volé est retrouvé pendant la durée du contrat de bail, le locataire sera crédité d'un maximum de la franchise payée. Le bailleur déterminera le montant de cette somme en fonction de l'état des produits et de tout autre coût.

19.6. S'il apparaît que le locataire a fourni de fausses informations au détriment du bailleur, ce dernier est en droit de facturer une majoration pour malhonnêteté de 100 €. Ce montant s'ajoutera à la franchise.

19.7. Lorsque des (sous-)parties des produits sont manquantes ou volées, le bailleur est en droit de les facturer au locataire jusqu'à concurrence du montant de la franchise.

19.8. Si les produits sont détruits, perdus ou endommagés de telle manière que la réparation n'est pas responsable, et que le remplacement n'est pas possible dans les 30 jours suivant le moment où cet événement est porté à la connaissance du bailleur, le contrat prend fin de plein droit. 19.9. Si le vol, la destruction ou la perte des produits est due à l'intention ou à la négligence grave du locataire (sans exclure le non-respect des dispositions du contrat de bail, des présentes conditions générales et/ou du mode d'emploi des produits), le locataire est tenu de verser une indemnisation intégrale au bailleur. Ces dommages et intérêts s'entendent en tout cas sur le prix de location restant jusqu'à la date de fin du contrat de bail, ou sur le prix neuf des produits alors en vigueur.

20. Dégâts

20.1. Les dommages causés aux produits par le vandalisme doivent être signalés par le locataire au bailleur dans les 24 heures.

20.2. Si les produits subissent des dommages et une usure autres que ceux auxquels on peut s'attendre dans le cadre d'une utilisation normale, à la discrétion du bailleur, ce dernier se réserve le droit d'en récupérer les coûts auprès du locataire.

20.3. En cas de dommages causés par la faute (conjointe) d'un tiers, le locataire est tenu de fournir les coordonnées de ce tiers et un croquis de situation signé pour accord par les deux parties au bailleur via Bugabooflex@refurbished-kinderwagens.nl.

21. Paiements

21.1. Lors de la conclusion d'un contrat de bail, le locataire est tenu d'obtenir également une autorisation de prélèvement automatique pour les redevances mensuelles du contrat de bail et les autres frais dus sur le numéro de compte indiqué.

21.2 En cas de frais supplémentaires facturés, tels que la franchise, le bailleur est en droit d'en exiger le paiement avant de livrer un nouveau produit au locataire. Lorsque le locataire indique qu'il est

en mesure de payer le montant dû et que cela ne s'avère pas être le cas, il s'agit d'un cas de prestation injustifiée et des frais peuvent être facturés à ce titre.

21.3 Lorsque le contrat de bail ou d'autres frais ne peuvent être débités ou sont inversés à tort, le locataire est légalement en défaut. Le locataire reçoit alors un rappel l'invitant à payer le montant dû dans les sept jours. Si le montant dû n'est pas payé dans le délai de sept jours, le bailleur peut faire appel à une agence de recouvrement. Tous les frais administratifs supplémentaires, les intérêts commerciaux et les frais de recouvrement extrajudiciaires sont à la charge du locataire.

22. Manquement aux obligations

22.1. Le bailleur a le droit de résilier ou d'annuler tout ou partie du contrat de bail avec effet immédiat par notification écrite au locataire si :

- 22.1.1. Le locataire est en défaut de respecter ses obligations en vertu du contrat de bail ;
- 22.1.2. Le preneur demande un sursis de paiement (provisoire) ou obtient un sursis de paiement (provisoire) ;
- 22.1.3. La faillite du preneur est déposée ou il est déclaré en faillite ;
- 22.1.4. Le preneur est placé sous tutelle ou admis au régime d'assainissement des dettes des personnes physiques ;
- 22.1.5. Le landau ou tout autre bien du locataire est saisi aux frais de ce dernier et cela nuit à l'exécution de ses obligations en vertu du contrat de bail ;
- 22.1.6. De l'avis du bailleur, le locataire fait un usage abusif du service fourni par le bailleur ;
- 22.1.7. Le locataire fournit intentionnellement de faux renseignements au locateur ;
- 22.1.8. Dans le cas contraire, le preneur doit être considéré comme n'étant plus en mesure de remplir les obligations prévues par le contrat de bail.

23. Gestion des données

23.1. Si le locataire passe une commande auprès du bailleur, les coordonnées du locataire seront incluses dans le fichier des locataires du bailleur et seront conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et ne fourniront pas les coordonnées du locataire à des tiers.

23.2 Le bailleur est autorisé à partager les données personnelles du locataire avec ses fournisseurs dans la mesure nécessaire à la bonne exécution des obligations contractuelles entre le bailleur et ses fournisseurs.

24. Sécurité et Internet

- 24.1. Le bailleur prendra les mesures de sécurité appropriées pour protéger le site web contre les risques d'accès non autorisé ou de modification, de destruction ou de perte des données saisies par le preneur par le biais du site web.
- 24.2 Le bailleur prend au sérieux la protection des données du locataire et prend les mesures appropriées pour prévenir les abus, les pertes, les accès non autorisés, les divulgations non souhaitées et les modifications non autorisées. Si le locataire estime que les données personnelles ne sont pas correctement sécurisées ou qu'il y a des indications d'une mauvaise utilisation, veuillez contacter notre équipe de service à la clientèle au numéro de téléphone +31 6 44384452 ou par courriel : Bugabooflex@refurbished-kinderwagens.nl.

25. Obligations du bailleur

- 25.1 Le Bailleur doit livrer le Produit conformément au Contrat, propre, bien entretenu et, pour autant qu'il soit ou devrait être connu, en bon état technique.
- 25.2 Le bailleur fournira une assistance pour la réparation et éventuellement un produit de remplacement si le dommage est grave.
- 25.3. Le bailleur doit inspecter le produit lors de sa restitution pour vérifier qu'il n'est pas endommagé.
- 25.4 Le bailleur garantit le bon fonctionnement de l'objet de la location tant qu'il est mis à disposition.
- 25.5 Le bailleur garantit également que l'objet loué mis à disposition répond aux spécifications fournies par le bailleur en concertation avec le fournisseur.

26. Droit applicable

- 26.1. Les présentes conditions générales et le contrat sont régis par le droit néerlandais.
- 26.2 Tous les litiges découlant du contrat de bail ou s'y rapportant seront soumis exclusivement au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Rotterdam.

Lu et accepté par le biais de l'accord du locataire au contrat de bail.